

Ce 29 janvier 2019. COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ABEVA

## **AMIANTE dans les habitations: pas encore de certificat !**

### **La Wallonie manque une occasion.**

L'association belge des victimes de l'amiante (ABEVA) apprend ce jour que la Région wallonne va créer un nouveau certificat destiné à vérifier la qualité des tuyaux d'eau dans les habitations.

Après le certificat de performance énergétique (PEB), l'attestation de conformité de l'installation électrique, le législateur Wallon crée le CertIBEau, soit un passeport de plus à charge du propriétaire.

L'ABEVA s'étonne que la présence d'amiante dans nos habitations n'aie pas encore fait agir le monde politique.

Hormis les canalisations en plomb, la présence avérée de ce cancérigène dans les habitations serait-elle moins nocive que le risque de maladies engendrées par une eau circulant dans les tuyaux neufs ?

Avant son interdiction en 1998, l'amiante fut commercialisé en masse dans notre pays. Le bâti, tant au sud que dans le reste du pays, concentre une quantité énorme d'amiante.

Les toitures, les parois murales, les vinyles (et la colle), les gaines de calorifugeages, pour ne citer qu'eux, contiennent souvent de l'amiante sans que les occupants en aient conscience. L'amiante pose un risque pour la santé lorsque des fibres sont libérées, planent en suspension dans l'air et sont inhalées. Ces poussières sont invisibles, il est donc impossible de déceler l'amiante à l'œil nu.

La création d'un **certificat amiante** permettrait aux occupants et aux candidats acquéreurs de connaître précisément la présence (ou non) d'amiante.

Aujourd'hui encore, vingt ans après l'interdiction de l'utilisation de l'amiante, beaucoup d'appareils en contiennent, tels que les cuisinières, les tables à repasser et leurs housses, les appareils de chauffage mobiles, les joints de portes de four.

Si une obligation de la tenue d'un « inventaire amiante » existe pour les bâtiments publics, rien n'est prévu pour les habitations privées.

L'ABEVA regrette cette opportunité ratée.

Le ministre Di Antonio affirme que « ce certificat (eau) offrira au citoyen un état des lieux clair de la qualité de l'eau qu'il consomme ». L'air qu'il respire ne semble pas l'inquiéter .... alors que les cancers dus à une exposition à l'amiante sont en nette augmentation !

Un vaste programme d'élimination de l'amiante est lancé au nord du pays. L'ABEVA demande que les populations du reste de la Belgique puissent vivre dans une Wallonie et région bruxelloise débarrassées de ce cancérigène agressif et pour l'instant incurable.

L'amiante dans les habitations et lieux publics ne peut plus être une source de perte de la santé.

L'ABEVA demande à être associée à la nécessaire et urgente réflexion.

L'amiante vole la vie de près de 900 personnes en Belgique. Les élections arrivent, la population demande des actions claires et la mise sur pied d'un vaste programme d'élimination.

L'ABEVA s'adressera prochainement à l'ensemble des partis politiques belges et demandera quelles sont leurs vues sur l'amiante et leurs actions futures pour l'éliminer.

*Contact : Eric Jonckheere 0476 788833*

*[jonckair@gmail.com](mailto:jonckair@gmail.com)*

[Retrouvez l'Abeva sur sa page Facebook](#)